

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	المفقودون DISPARUS
en	DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE

Avril 2015

Table des matières

HuffPost Algérie, 7 avril, Le procès en appel du militant Rachid Aouine demain au Tribunal d'El Oued	2
El Watan, 14 avril, Les avocats de Chani réclament la présence de 7 nouveaux témoins.....	3
El Watan, 16 avril, «Personne n'a tourné la page».....	5
Impact24.info, 23 avril, Sit-in de soutien aux militants emprisonnés	9
El Watan, 24 avril, El Oued : Un caricaturiste auditionné par la police.....	10
TéléObs, le 29 avril, Abdou Semmar : "El Djazaïria Week-End a été victime d'un harcèlement constant"	11

HuffPost Algérie, le 7 avril, Le procès en appel du militant Rachid Aouine demain au Tribunal d'El Oued



Le procès en appel du militant pour les droits des chômeurs, Rachid Aouine, aura lieu demain mercredi 08 avril au tribunal de la ville El Oued, rapporte le quotidien [El Khabar](#). Il a été condamné à 6 mois de prison ferme pour incitation à attroupement.

Rachid Aouine, militant et président du bureau de la wilaya El Oued du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) [a été condamné lundi 9 mars à 6 mois de prison ferme](#). Il a été arrêté et placé en détention provisoire dimanche 03 mars par le Procureur général de la Cour de la ville El Oued, [pour avoir "incité les forces de l'ordre à manifester, dans une publication Facebook](#).

Le militant des droits des chômeurs algériens a entamé une grève de la faim au lendemain de sa condamnation.

Les avocats de la Ligue Algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) assureront la défense de Rachid Aouine. Les avocats de la LADDH, menés par Maître Nourredine Benissad, [avaient déjà défendu lors du procès de lundi 9 mars](#) le militant.

Ses proches, notamment son père, Khalifa Ben Abdelkader Aouine, ont lancé un appel au Président de la République. Ils ont demandé la libération de Rachid. Ils ont également pointé du doigt le caractère "infondé" des accusations.

L'association nationale pour la lutte contre la corruption a de son côté appelé les autres associations civiles, politiques et les journalistes à un rassemblement. Dans un communiqué, cette association a affirmé que les poursuites contre Rachid Aouine ne sont qu'une campagne destinée à stopper la dénonciation de la corruption", menée par les autorités, rapporte la même source.

El Watan, 14 avril, Les avocats de Chani réclament la présence de 7 nouveaux témoins

Les avocats exigent l'examen de toutes les preuves et la fixation d'un calendrier des débats lors du procès. A quelques jours du procès de l'affaire autoroute Est-Ouest, prévu le 19 avril, les avocats de Mejdoub Chani, principal accusé, publient une lettre dans laquelle ils exigent la présence de tous les témoins, surtout les sept pour lesquels ils viennent de déposer une demande de convocation. Constitué de maîtres Zahia Aït Amar, Amine Sidhoum et Mohand Tayeb Belarif, ainsi que de deux autres avocats, Phillipe Penning du barreau du Luxembourg, et William Bourdon du barreau de Paris, le collectif de la défense de Chani a déposé, dimanche dernier, une demande de convocation de sept nouveaux témoins, dont la présence est jugée très importante.

Contacté hier, Me Belarif explique que ces témoins «ont déjà été destinataires d'une convocation que nous avons, nous-mêmes, envoyée, en attendant que le parquet les convoque. Pour nous, ces témoins sont très importants. Ils doivent être présents, quitte à utiliser la force publique, afin de créer un débat contradictoire lors du procès. Nous voulons aussi que le tribunal mette en place un calendrier du déroulement des débats. Une sorte de planning pour avoir une idée sur le temps que prendra le procès. Sans ces garanties et celles contenues dans la lettre rendue publique hier, le procès du 19 avril ne sera pas équitable». Une lettre, dit-il, qui «mettra chacun devant ses responsabilités afin que justice soit rendue et que la vérité soit connue».

Dans cette lettre, les cinq avocats commencent par rappeler les nombreuses dispositions du code de procédure pénale, qui garantissent un procès équitable et transparent, avant d'exprimer, néanmoins, leur «regret» de constater «la disparition de ces principes juridiques et moraux des tribunaux algériens depuis longtemps (...) Comment y croire, lorsque nous constatons que les arrêts et les décisions ne sont argumentés que par des références générales à des documents et des dossiers joints à l'affaire sans les examiner de manière précise et sans qu'il soit indiqué s'ils ont été discutés devant le juge ? Comment croire à un jugement équitable alors que le débat en audience n'est pas enregistré ? Comment y croire lorsque les témoins à charge ne sont pas convoqués à l'audience et lorsque le juge estime leur présence inutile, sous prétexte que leur témoignage est consigné dans les procès-verbaux ? Comment y croire lorsque le juge refuse de convoquer les témoins à décharge réclamés par l'accusé ? Comment y croire lorsque l'autorité judiciaire ignore tout acte que l'accusé entreprend pour récuser la légalité d'une opération ou dépose une plainte pour grave violation de la loi ?». Les avocats rappellent, par ailleurs, les conventions internationales contre la torture, ratifiées par l'Algérie, et qui obligent cette dernière à enquêter sur toute allégation de torture.

Le collectif de la défense précise que l'accusé a été arrêté par des officiers du Département du renseignement et de la sécurité (DRS) le 16 septembre 2009, alors qu'il sortait de l'aéroport

d'Alger, après son retour de France, sans qu'il soit déféré devant le procureur du pôle pénal spécialisé d'Alger, jusqu'au 6 octobre 2009, vers minuit. Durant les 20 jours, «où il était détenu dans un lieu inconnu, Chani a subi toutes les formes de pression, en violation des lois et des conventions internationales des droits de l'homme. Ni le juge ni le procureur, chargés de cette affaire, n'ont réagi en dépit du fait qu'ils aient été informés de l'état flagrant de Chani. Le procureur général a, quant à lui, gardé la plainte déposée par les avocats de Mejdoub Chani contre les officiers du DRS qui auraient violé les dispositions du code de procédure pénale, sans prendre les mesures nécessaires. Comment peut-on croire à la possibilité d'un procès légal et équitable devant une autorité judiciaire, lorsque des magistrats déclarent en pleine audience la légalité de la pratique de la torture par les officiers du DRS pour avancer dans l'enquête, et leur permettre ainsi l'impunité ? Comment pouvons-nous croire à un procès légal et équitable, lorsque ses principes de base sont violés de manière flagrante ? La persistance de l'accusation de Mejdoub Chani par le procureur général près la cour d'Alger, du procureur du pôle pénal de Sidi M'hamed et du juge d'instruction de la 9e chambre du même pôle, est unique dans les annales de la justice criminelle à travers le monde».

Les avocats sont revenus sur l'affaire d'Algérie Télécom, jugée par le tribunal de Sidi M'hamed, en disant que les autorités «ont utilisé» des informations contenues dans une commission rogatoire adressée à la principauté de Lichtenstein, pour enfoncer l'accusé et le présenter comme «un dangereux criminel». alors que «son seul crime est de n'avoir pas cédé aux provocations d'une personne qui a le pouvoir de causer des préjudices aux autres, ce qui constitue une violation du principe de la crédibilité de la preuve». Les avocats se demandent comment peuvent-ils «faire entendre la voix de la justice dans un environnement dominé par les plus puissants ?» Leur mission, disent-ils, ne se résume pas à éviter à l'accusé la sanction, mais aussi de lui assurer toutes les garanties consacrées par la loi, précisant que dans un procès criminel, la défense est tenue de défendre l'accusé, même s'il y va de sa sécurité. A ce titre, le collectif des cinq avocats exige la convocation de tous les témoins, y compris ceux qu'il a réclamés, l'exposition et l'examen de toutes les preuves et tous les documents, l'enregistrement du débat à l'audience, et la mise en place d'un calendrier des débats...

El Watan, 16 avril, «Personne n'a tourné la page»



Cherifa Kheddar, présidente de l'association Djazaïrouna, poursuit son combat contre l'oubli des victimes du terrorisme.

Dix ans après l'application de la charte pour la réconciliation nationale, elle plaide en faveur d'un projet qui favoriserait l'Etat de droit et qui déterminera ainsi les responsabilités dans ce qu'elle qualifie de «guerre contre les civils»

15 ans après la concorde civile et 10 ans après l'entrée en vigueur de la charte de la réconciliation nationale, pensez-vous que le peuple algérien a tourné la page des années sombres du terrorisme ?

Personne n'a tourné la page. Ni les promoteurs de cette politique de réconciliation nationale, qui sont à l'origine de la crise, ni les islamistes qui utilisent l'islam à des fins autres que spirituelles, qui se refont une virginité et qui sont dédouanés de leurs méfaits grâce aux dispositions de la charte, et ni les laïcs qui rejettent l'impunité, allant à l'encontre des trois principes revendiqués par les victimes, à savoir le devoir de mémoire, le devoir de vérité et le devoir de justice.

Et, sauf erreur de ma part, le peuple algérien n'est pas une entité homogène dans son ensemble, car il existe au minimum deux catégories. L'une est en faveur de l'oubli collectif, et l'autre est en faveur d'un Etat de droit qui déterminera les responsabilités, passées et futures de chacun.

Dans la première catégorie, nous retrouvons ceux et celles qui sont impliqués d'une manière directe ou indirecte dans le conflit, et qui ont pris part d'une manière individuelle ou collective aux crimes qui ont fait 200 000 victimes. Certains vous disent que ces chiffres macabres ne sont pas nécessaires pour prouver l'ampleur de cette guerre contre les civils. Mais le droit international accorde aux chiffres leur importance.

Et c'est à partir des chiffres que les criminels de guerre sont jugés et que les crimes de guerre sont qualifiés de tels.

Cette catégorie regroupe donc des terroristes islamistes, commanditaires et exécutants. Aussi ceux qu'ils impliquaient dans leurs actions criminelles.

Il s'agit de leurs familles essentiellement, dont leur mère et leurs frères qu'ils chargeaient de différentes tâches pour leur faciliter l'exécution de leurs crimes dans les meilleures conditions. Les agents de renseignement et de liaison les plus fidèles étaient leurs proches. Ils surveillaient, renseignaient et assuraient la logistique. Je cite quelques cas :

- Des mères de terroristes qui rentraient chez les voisines s'enquérir des nouvelles des cibles potentielles. Elles s'informaient chez les voisins, qui sont connus comme hostiles aux islamistes, sur leur travail, les heures de rentrée et de sortie de la maison, sur l'habillement des femmes, voilées ou pas, travailleuses ou non.

- Des enfants étaient impliqués aussi pour noter les horaires des allers-retours des voisins, ainsi que le genre et le nombre d'invités reçus. Je cite le cas d'un garçon de 12 ans qui transportait l'arme à feu dans un couffin au profit de son oncle maternel. L'oncle prenait l'arme, tirait sur sa cible et la remettait dans le couffin du neveu chargé de la ramener à la maison et la remettre à la grand-mère.

Plus tard, la mère du terroriste courait après le corps de son fils traîné dans la rue, crachant sur lui, en pleurant son petit-fils et son fils innocent abattu par la police. Elle-même raconte à l'avocat que c'est à cause de son fils terroriste qui a assassiné le père et les deux frères de leur voisin policier, à quelques semaines d'intervalle entre chaque assassinat, que le policier s'est présenté chez elle et a vengé ses proches.

- Des jeunes femmes qui sont données par le frère en mariage de jouissance ou permanent aux terroristes. Qu'on remarie, aux décès de ces derniers, et qui finissent elles-mêmes par remplacer les défunts par d'autres par devoir de fidélité à la cause islamiste. Mais suite au décès du frère, le père empêche ses filles de refaire la partie avec d'autres terroristes.

Résultat, elles assassinent leur père, avec l'aide de leur mère. Le découpent en morceaux et les éparpillent un peu partout dans la ville.

Quant à leurs petits frères, ils étaient chargés de surveiller les alentours quand les terroristes venaient savourer le repos du guerrier. Le petit était tout content de rouler sur son vélo tout neuf acheté spécialement pour lui faire faire le guet tout autour du quartier. Mais le groupe finit par être pris, parce que les services de sécurité sont intrigués par un enfant non scolarisé dans un quartier où les écoles se trouvaient à proximité.

- Un sympathisant qui assurait la logistique du GIA dans l'est de la wilaya, dont le frère était membre. Il transportait divers produits dans sa Mazda, entre autres la nourriture, allant de l'alimentation générale, aux fruits et légumes. Il a été arrêté, jugé et condamné.

Suite à une grâce présidentielle, il se présente au niveau d'une administration pour revendiquer des indemnités, suite à l'assassinat de toute sa famille par les terroristes du

groupe dont son frère faisait partie, pour trahison à son groupe, et son ralliement à un autre groupe dans la région.

- Une femme violée par le soutien de terroristes, âgée de 50 ans.

Elle était contrainte d'assouvir les besoins sexuels des compagnons de son mari. Lequel a été arrêté, jugé, condamné et incarcéré pour soutien logistique au GIA. Répudiée par son mari non pas à cause du viol, mais pour avoir dénoncé ses violeurs islamistes aux services de sécurité.

- Un sympathisant, père d'une fille violée, qu'il met à la porte, parce qu'elle est arrivée à la maison en compagnie des gendarmes, sur qui elle est tombée par hasard dans un barrage, en fuyant ses violeurs et le maquis.

- Une copine d'un terroriste qui donne le prénom du terroriste à son fils. Soi-disant un enfant issu du viol du terroriste. Ce n'est que devant l'étonnement des fonctionnaires qu'elle se rendit compte de ce qu'elle venait de révéler.

Et enfin, ceux qui s'emplissaient les poches pendant que les uns et les autres étaient assassinés. Il n'y a qu'à voir le nombre de nouveaux riches apparus en période post-terrorisme. Pendant que les citoyens de classe moyenne se retrouvaient démunis pour avoir tronqué pour une bouchée de pain leurs biens immobiliers et mobiliers, et ce, lorsqu'ils trouvaient preneurs, afin de partir vers des cieux plus cléments.

Et la deuxième catégorie...

Dans la deuxième catégorie, nous retrouvons ceux et celles qui ont refusé que l'on utilise la légitimité révolutionnaire et la foi d'un peuple pour s'emparer du pouvoir et des richesses de ce pays. Cette catégorie semble poursuivre les principes qui étaient portés par l'intelligentsia algérienne visionnaire, fauchée à la vie, pour avoir défendu un idéal universel, et un mode de vie moderniste basé sur la justice sociale et les libertés fondamentales nécessaires à l'épanouissement de tout être humain, sur n'importe quel espace géographique et temporel au monde.

Des associations dénoncent l'impunité. Quelle aurait été pour vous le meilleur moyen de réconcilier les Algériens entre eux ?

Il ne s'agit pas de réconcilier les Algériens entre eux. L'islamisme est un phénomène planétaire. Si on veut isoler ce qui s'est passé en Algérie de ce qui se passe dans le monde, c'est une démarche erronée.

Mais si on revient aux deux belligérants qui se sont affrontés pendant plus d'une décennie, on sait que leurs victimes ont été les personnes non armées et non protégées qui s'opposaient au projet rétrograde et obscurantiste des islamistes. Et du moment que les mêmes causes produisent les mêmes méfaits, et conduisent aux mêmes effets.

Il ne s'agit nullement de les réconcilier, mais de les combattre par tous les moyens pacifiques, pour les mettre hors d'état de nuire. Il s'agit plutôt de réconcilier la vie avec les semeurs de la mort, et de réconcilier l'amour avec les porteurs et prêcheurs de la haine de l'autre. Il s'agit de combattre toute idéologie extrémiste qui vise à limiter les droits individuels et collectifs, à la liberté d'expression, d'association et de manifestation des hommes et des femmes de ce pays.

Légiférer en faveur d'une immunité totale à la création intellectuelle et de disposer de son corps afin d'éviter de tomber sous le coup d'une loi condamnant, à la contrainte physique, pour offense à une institution ou à une croyance. L'actualité fait état de fermeture de prisons en Suède, faute de prisonniers.

La Suède sera la planète, quand l'individu, n'est plus soumis à une idéologie contraignante publiquement et qui gère son intimité. Quand on respecte la liberté de penser et d'agir de l'individu, sans lui donner l'occasion de contraindre l'autre à ses agissements et à sa réflexion, particulièrement dans le domaine intime. En Algérie, ces dernières années la police arrête des non-jeûneurs pendant le mois de Ramadhan, ça ne rassure personne. Cela nous replonge dans la période qui a conduit au terrorisme.

Que proposez-vous pour rendre un hommage solennel aux victimes du terrorisme ?

S'inspirer des expériences connues dans certains pays à travers le monde, qui ont vécu des conflits et mis en place des politiques de réconciliation basées des principes universels, à savoir :

- La culture de la mémoire, ériger des stèles sur les lieux d'attentats, portant la liste des victimes, instaurer un fichier national détaillant les actes perpétrés à leur encontre.
- Décider d'une journée nationale des victimes.
- Construire un musée regroupant tout ce qui peut rappeler les victimes, leurs œuvres, leurs photos.
- Le droit à la vérité, en instaurant une commission nationale chargée de faire la lumière sur tout ce qui s'est passé comme acte terroriste, faire connaître les commanditaires et les exécutants, et les causes de l'établissement des listes de personnes condamnées par les tribunaux islamistes, et sur quelle base les listes étaient arrêtées.
- Le devoir de justice en arrêtant les responsables et connaître leurs méfaits, soutenir les victimes à se constituer partie civile, juger les coupables et les condamner, quitte à les libérer, par grâce présidentielle vu l'ampleur du drame et le nombre de coupables.

Bsikri Mehdi

Impact24.info, 23 avril, Sit-in de soutien aux militants emprisonnés



Les membres CNDDC embarqués par la police devant la Maison de la Presse Tahar Djaout.
Photo: T.Hamidi

Un groupe d'activistes a tenté d'organiser ce jeudi 23 avril un sit-in devant la Maison de la Presse, pour dénoncer l'emprisonnement des militants de la Coordination nationale de défense des droits des chômeurs (CNDDC).

Les militants ont scandé plusieurs slogans, notamment « Jugez Chakib Khalil ». Mais ils ont finalement été embarqués dans des fourgons de police.

Les organisateurs estiment que « l'emprisonnement des militants de la CNDDC, à l'image de Khencha et de Aouine, est arbitraire et viole la liberté d'expression ».

Depuis le mois de janvier, les forces de l'ordre ont arrêté huit militants de la CNDDC à Laghouat. La justice les a condamnés, fin février, à 6 mois de prison ferme et à 6 mois de prison avec sursis. La Cour a maintenu le jugement à la mi-mars.

A El Oued, le 9 mars, comparaisait Rachid Aouine, l'ex-douanier qui avait dénoncé le trafic de gaz naturel vers la Tunisie. Il a été condamné à 6 mois de prison en première instance. Peine réduite à 4 mois à l'issue du procès à la Cour d'El Oued, le 4 avril dernier.

Tahar Hamidi

El Watan, 24 avril, El Oued : Un caricaturiste auditionné par la police

Connu sur les réseaux sociaux sous le nom de «Tahar le caricaturiste» (en arabe), de son vrai nom Tahar Djehiche, ce caricaturiste indépendant a été convoqué la semaine dernière par la police d'El Oued.

«La police m'a posé plusieurs questions sur mes nombreuses caricatures que j'ai postées sur mon compte facebook, explique Tahar, joint par téléphone. Ils ont tenté aussi de me coller la responsabilité de deux articles publiés sur le même réseau, je n'ai reconnu la responsabilité que d'un seul.» Sur ce que la police reproche au caricaturiste, Tahar Djehiche raconte : «Elle me reproche mes critiques envers Abdelaziz Bouteflika et mon soutien à la population d'In Salah.»

Maître Badi Abdelghani, président du bureau d'Alger de la Laddh, qualifie les faits d'«atteinte grave à la liberté d'expression». «Il y a un recul terrible en matière des droits de l'homme en Algérie, explique l'avocat. Ce sont des pressions qui pourraient déboucher sur autre chose.» Prenant comme exemple le cas du représentant des chômeurs Rachid Aouine, originaire de la même wilaya, condamné à six mois de prison ferme pour un «post» sur facebook, Me Badi s'interroge : «Pourquoi toute cette répression dans le Sud algérien ?».

Meziane Abane

TéléObs, le 29 avril, Abdou Semmar : "El Djazaïria Week-End a été victime d'un harcèlement constant"

Pour avoir ironisé sur les dépenses de dignitaires algériens, l'émission satirique "Djazaïria Week-end" a été contrainte de s'arrêter. Le journaliste Abdou Semmar revient sur cette censure médiatisée par le "Petit Journal".



Abdou Semmar (capture d'écran)

Abdou Semmar, jeune journaliste algérien, a démontré à son corps défendant il y a quelques jours à quel point la censure est présente en Algérie. C'est le "Petit Journal" qui a médiatisé l'affaire. El "Djazaïria Week-end", l'émission satirique qu'Abdou Semmar co-animait, n'a pas plu du tout aux dirigeants et aux organes de censure algériens. Pour avoir repris des révélations compromettantes sur le patrimoine immobilier parisien d'un ministre algérien et de sa fille par les auteurs du livre "Paris-Alger, une histoire passionnelle", la chaîne El Djazaïria a été contrainte de cesser la diffusion de l'émission satirique. Abdou Semmar dit son indignation.

« Les autorités algériennes nous avaient fixé deux lignes que nous ne devons franchir sous aucun prétexte : les sujets sur l'armée et sur le président Abdelaziz Bouteflika ».

Comment qualifieriez-vous l'émission "El Djazaïria Week-end" ?

A la fois satirique et sérieuse. Nous proposons un décryptage de l'info, avec des chiffres, des pièces à convictions, mais aussi des chansons, des blagues qui avaient pour but de tourner en dérision l'actualité. Au départ, les autorités algériennes nous avaient fixé deux lignes que nous ne devons franchir sous aucun prétexte : l'armée et le président, Abdelaziz Bouteflika. Par exemple, il est interdit de parler de sa santé. L'article 144bis du code pénal, est terrible pour la

liberté d'expression. Il punit les outrages au président de la République. Nous devons donc inventer dans nos chansons des personnages rappelant nos dirigeants.

Concrètement, quand avez-vous commencé à ressentir la censure ?

Nous avons reçu des pressions dès le départ... Sur mon site, Algérie-focus, ça allait encore. C'est surtout la télé qui est la cible de la censure. Le statut juridique des télévisions algériennes est très flou, car elles n'émettent pas et ne diffusent pas depuis l'Algérie. Ce flou permet au gouvernement d'agir comme bon lui semble, sans base légale. Ajoutez à cela le fait que nous étions regardés par 7 millions de foyers algériens, il y avait de quoi sérieusement inquiéter les censeurs !

Qu'est ce qui était tant susceptible de déranger ?

Pas mal de choses... Dans les hautes sphères, il y a de nombreuses fraudes, des surfacturations, des détournements de devises. Des banques algériennes ont facilité le transfert de devises de hauts responsables, sans justificatif, alors que la loi l'exige. Exemple plus parlant, Air-Algérie avait recruté des fils de haut dirigeants, sans s'expliquer sur les modalités de recrutement du personnel. Ce genre de favoritisme est monnaie courante. Evidemment, et je ne cesserai de le rappeler, nous avons toujours travaillé dans le cadre de la loi. Scrupuleusement. Malgré cela, la chaîne El Djazaïria TV qui diffusait notre émission a été victime d'un harcèlement constant.

« Nos dirigeants se permettent une vie de luxe insolente à Paris. Quand on sait que le salaire mensuel moyen d'un Algérien est de 280 euros, le peuple doit savoir. »

Vous avez reçu des menaces de la part des autorités ?

Oui. Elles nous menaçaient de déposer plainte, ou alors de nous couper la publicité (donc une bonne part du budget) si nous abordions tel ou tel sujet. Les menaces étaient très variées ! Ce vendredi 17 Avril, quand nous avons évoqué le patrimoine immobilier des dirigeants algériens à Paris, ce fut pour eux la goutte d'eau. Je m'étais pourtant inspiré d'un livre qui en parlait, et qui lui, n'a pas été censuré ! Je n'ai fait que reprendre des extraits de ce livre, "Paris-Alger, une histoire passionnelle". J'ai donné à l'antenne les adresses des biens immobiliers de ministres et de la fille du Premier ministre, Rym Sellal, notamment celle de son appartement situé tout près des Champs Elysées, d'une valeur de 800.000 euros. Je précise que la loi algérienne interdit aux résidents nationaux de posséder des biens et des avoirs bancaires à l'étranger. Nos dirigeants se permettent une vie de luxe insolente à Paris. Quand on sait que le salaire mensuel moyen d'un Algérien est de 280 euros, le peuple doit savoir.

La chaîne a paniqué, elle a eu peur de fermer pour de bon."

La réaction du Premier ministre ne s'est pas fait attendre...

Dès le lendemain matin, la direction de la chaîne a reçu son appel. Il m'accusait de l'avoir diffamé, alors que j'ai simplement donné le prix de l'appartement, et l'adresse. Moralement et juridiquement il n'y a pas d'atteinte. D'autres autorités nous ont appelé, comme le ministre de la communication, puis l'autorité de régulation de l'audiovisuel. Ils nous ont accusé de porter atteinte aux symboles de l'Etat, alors que les seuls symboles sont l'armée et le président de la

République. Les médias officiels, eux-mêmes, nous accusaient d'atteinte aux symboles de l'Etat. La chaîne a paniqué, elle a eu peur de fermer pour de bon. Après 26 numéros, "El Djazaïria Week-end" a annoncé sa fin, par solidarité avec la chaîne qui risquait la fermeture. Et je peux vous dire que l'opinion publique était scandalisée. Elle l'a exprimé, notamment sur les réseaux sociaux.

Avez-vous reçu des menaces de mort ?

Cela va sans dire. Comme tout bon journaliste algérien consciencieux. Les menaces de mort à mon encontre sont devenues sérieuses à partir des élections présidentielles de 2014. Par la suite, j'en ai reçu régulièrement, mais cela fait partie du jeu...

Face à la liberté d'expression, la réaction du régime algérien est à géométrie variable."

Avez-vous été soutenu par la presse algérienne ?

Très peu. Seulement par El Watan, ou par quelques sites comme « Algérie patriotique ». Ce qui me fait vraiment de la peine, c'est de recevoir la plupart des soutiens de la presse étrangère. Canal plus, avec le "Petit Journal" dont nous nous sommes légèrement inspiré tout en gardant l'esprit algérien. Mais également TV5 monde, qui nous a contacté, ou encore le Parisien, le JDD... Reporter sans frontière dénonce une « véritable atteinte à la liberté d'expression ».

En parlant de liberté d'expression, un ministre algérien n'était-il pas venu manifester à Paris, après les attentats de Charlie Hebdo ?

Le ministre des affaires étrangères était venu, oui. Mais face à la liberté d'expression, la réaction du régime algérien est à géométrie variable... Ce même régime qui soutient, hors de ses frontières, la liberté d'expression, la bafoue dans son propre pays. Qu'a fait le régime lors de la publication du livre "Paris-Alger, une histoire passionnelle", en France ? Rien. Quelle lâcheté alors de se focaliser sur nous, jeunes journalistes. Mais le combat continue, ma volonté est d'acier. Je ne reculerais devant rien.

Et maintenant, quels sont vos projets...?

Nous allons lancer une web TV pour contourner la censure et ouvrir un autre espace d'expression. Et travailler en réseau avec de jeunes journalistes algériens, pour médiatiser les cas de violation de la liberté d'expression, afin de presser le gouvernement algérien de respecter ses engagements internationaux en la matière. Nous avons également « [Algérie positive](#) », qui est une série de reportages faite avec mon site « [Algérie focus](#) », où nous donnons la parole aux acteurs du changement algérien, aux entrepreneurs, aux associations ou aux acteurs de la société civile. Ces gens militent sur le terrain, dans le but de conquérir les droits civiques dont fait partie la liberté d'expression.

Plus globalement, quel avenir envisagez-vous pour le journalisme algérien ?

Il n'est pas clair tant qu'il n'y aura pas une union, une coordination de la presse. Internet y joue un rôle très important, car on y bénéficie d'une liberté de ton, difficilement contrôlable

par le régime. Pour l'avenir du journalisme algérien, malgré tout, je reste optimiste car je sais que je ne suis pas le seul à vouloir faire changer les choses.

Simon Bentolila